

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

Modification de la délibération n°D_56_2024 du 18 mars 2024 postant sur l'acquisition à la Société TECHNOGRAVURA France d'un ensemble immobilier à usage industriel situé 3 rue de la Maison Garnier 77130 MONTEREAU (Parc d'Entreprises des Ormeaux) en vue d'y installer une école de production

DATE
D'AFFICHAGE

18 juin 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

présents

votants

N° D_94_2024 (Service Urbanisme)

L'an deux mil vingt quatre, le 17 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 10 juin deux mil vingt quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme GAGÉ, M. DOURET, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, Mme SONI MAZOUZI représentée par M. DERVILLEZ, M. DEYDIER représenté par M. JEGO, Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO



Par délibération n° D_56_2024 en date du 18 mars 2024, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition par la ville de Montereau à la Société TECHNOGRAVURA France, d'un ensemble immobilier à usage industriel situé 3 rue de la Maison Garnier à Montereau (Parc d'Entreprises des Ormeaux) en vue d'y installer une école de production.

La Ville de Montereau a engagé la mise en œuvre opérationnelle de ce projet et a approché la SEM régionale « Ile-de-France Investissements et Territoires » pour assurer son portage considérant l'intérêt porté par cet organisme pour un projet d'aménagement plus important et conforme aux orientations du dispositif « Action Cœur de Ville ».

En vue de réunir les conditions de faisabilité de cette opération, il convient de modifier la délibération du 18 mars 2024 précitée afin de prévoir une faculté de substitution de l'acquéreur initial au profit de la SEM régionale « Ile-de-France Investissements et Territoires » ou de tout autre établissement public ou privé en lien avec la SEM Régionale.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que le prix de vente est fixé à 600 000 € en sus duquel il est dû par l'acquéreur, une commission d'agence de 50 000 € due à l'agence GHT IMMO 78 rue de Reims 94700 MAISONS-ALFORT.

Le reste des clauses de la délibération susvisée demeure inchangé.

VU l'avis favorable de la 4^{ème} commission en date du 13 juin 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITE (7 contre : M. ALBOUY - M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO – M. DEYDIER représenté par M. JEGO – Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY)

.../...

- De procéder à la modification de la délibération n° D_56_2024 en date du 18 mars 2024 susvisée en prévoyant une faculté substitution de l'acquéreur initial au profit de la SEM régionale « Ile-de-France Investissements et Territoires » ou de tout autre établissement public ou privé en lien avec la SEM Régionale
- De préciser que le montant de la transaction est fixé 600 000 €, en sus duquel il est dû par l'acquéreur une commission d'agence de 50 000 € au profit de l'agence GHT IMMO 78 rue de Reims 94700 MAISONS-ALFORT.
- De préciser que le reste des clauses de la délibération susvisée demeure inchangé.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



James CHÉRON